



RÉSUMÉ EXÉCUTIF DU RAPPORT INTÉRIMAIRE D'ENQUÊTE

PERTES ENREGISTRÉES PAR L'ÉTAT DANS LE CADRE DES MARCHÉS
D'ACQUISITION DE PRODUITS PÉTROLIERS ENTRE MARS 2010 ET MAI 2020



JUILLET 2020

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Conformément au vœu du Président de la République, Son Excellence M. Jovenel MOISE et suite aux instructions du Premier Ministre M. Jouthe JOSEPH, il a été diligenté une mission conjointe (IGF-ULCC-UCREF) afin de mener une enquête sur l'importation des produits pétroliers sur le marché haïtien. Cette intervention s'inscrit dans une logique de renforcement des mécanismes de contrôle de gestion du carburant en vue de prévoir les irrégularités à l'avenir.

Afin de mener à bien cette intervention, une stratégie a été adoptée se résumant en trois (3) étapes :

- **ÉTAPE 1** relative à la collecte d'informations sur la gestion du carburant de mars 2010 à mai 2020 ;
- **ÉTAPE 2** au cours de laquelle s'est déroulé le traitement des informations relatives au cadre légal, aux marchés publics et aux transactions financières liées aux importations des produits pétroliers ;
- **ÉTAPE 3** qui consiste en la rédaction du rapport d'enquête.

Toutefois, la mission s'est confrontée à des contraintes qui ont empêché la pleine réalisation des objectifs préalablement définis : Plusieurs documents essentiels n'ont pas été soumis pour analyses, notamment les dossiers d'appels d'offre complets et des dossiers d'importation pour la période considérée (Mars 2010 – Mai 2020).

Les calculs effectués avec les écarts entre les indices PlattsetCaribbeanPosting, utilisés sur le marché pétrolier haïtien, démontrent que les compagnies ont réalisé des bénéfices indus entre avril 2019 et mai 2020. En effet, les résultats démontrent que pour les 44 cargaisons de Mogas 95 (Gasoline) et les 45 cargaisons de Gasoil (Diesel) considérées, les compagnies pétrolières ont dégagé des bénéfices indus respectifs de **quarante-six millions sept mille huit cent quinze dollars américains et 24/100(USD 46,007,815.24)** et de **quarante-huit millions trente-six mille trois cent seize dollars américains et 15/100 (USD 48,036,316.15)**. Ce qui fait un total de **quatre-vingt quatorze millions quarante quatre mille cent trente-et-un dollars américains et 39/100 (USD 94,044,131.39)** pour un total de

7,128,853.74 barils de ces deux (2) produits. Et ce total n'inclut même pas le kérosène qui représente 7.9% du total des importations des produits pétroliers pour la période.

En outre, ces bénéfices indus sous-tendent les manques à gagner de l'État haïtien. Sur la base des documents fournis par la Direction de l'Inspection Fiscale (DIF) impliquée dans les structures de prix des produits pétroliers, l'enquête a abouti à un manque à gagner de l'État d'un montant de **cent treize milliards cinq cent sept millions cinq cent soixante-douze mille cinq cent cinquante-et-une gourdes et 73/100 (HTG 113,507,572,551.73)**. Entre avril 2019 et mai 2020, les manques à gagner de l'État ont atteint un pic significatif représentant 35% du montant total des pertes sur dix (10) ans. En effet, durant ces quatorze mois marqués par la libéralisation du marché pétrolier, l'Etat a subi des

pertes de l'ordre de **trente-neuf milliards six cent vingt-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix mille six cent trente gourdes et 65/100 (HTG 39, 628, 590,630.65)**.

Il convient de noter que, durant cette même période de libéralisation du marché, le premium des compagnies, qui s'affichait en moyenne à **0.12 centime/gal**, a connu aussi une hausse considérable qui a atteint en moyenne **0.22 centime/gal**. C'est-à-dire, en considérant la quantité moyenne d'importation mensuelle, soit un million (1000000) de barils, un écart de **trente-deux millions cinq cent dix-sept mille cinq cent quatre-vingt huit dollars et quatre-vingt neuf centimes (32,517,588.89 usd)** est constatée dans le coût du prix de revient des produits pétroliers à l'importation.

RECOMMANDATIONS

FORT DE CE QUI PRÉCÈDE, LES MESURES SUIVANTES SONT RECOMMANDÉES :

1. **Le renforcement des capacités du BMPAD ;**
2. **La transparence au niveau des prix des produits pétroliers. Les prix des produits pétroliers à l'importation doivent être connus de tous ;**
3. **L'accès aux différentes bases de données relatives aux indices par l'Etat via le Ministère de l'Economie et des Finances ;**
4. **La suppression des intermédiaires lors des importations ;**
5. **La reprise totale par l'Etat haïtien du contrôle de l'importation des produits pétroliers (incluant le propane) ;**
6. **L'augmentation de la capacité de stockage des produits pétroliers sensibles ;**
7. **L'approfondissement de l'enquête par toute autorité compétente aux fins de fixer la responsabilité pénale des personnes physiques et morales.**

